

J'étais fier d'entendre tout à l'heure mon honorable collègue de Battleford-Nord (M. McIntosh) proposer qu'on réfère ces mesures importantes à la Conférence interprovinciale; et j'ajoute qu'il ne faut pas oublier que nos conseils municipaux, dans tout le pays, ont le privilège et s'occupent avantagement des miséreux qu'il y a au milieu d'eux. Nous avons en outre des sociétés de bienfaisance dans la plupart de nos municipalités, et de plus il y a l'article 92, paragraphe 7, de l'Acte de l'Amérique britannique du nord, qui donne aux provinces le droit d'organiser des institutions de charité. Nous avons donc amplement de protection sous ce rapport, non seulement dans les paroisses de notre province mais de toutes les provinces du Canada. Par conséquent, j'ai confiance que le gouvernement actuel fera adopter les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de tous. La mesure inscrite à l'ordre du jour, la résolution n° 15, présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps), mérite certainement une sérieuse considération de la part du Gouvernement, mais j'ajoute que, dans mon humble opinion, le Gouvernement n'est pas en état d'y acquiescer à l'heure actuelle. Aussi longtemps que le peuple de ce pays exigera que l'honorable ministre des Finances fasse des efforts inouïs pour réduire la dette tout en diminuant les taxes, c'est lui imposer un travail énorme que de vouloir l'obliger à trouver une solution pour l'établissement d'un fonds de pension de ce genre, au cours de la présente session. Je dis que ce n'est pas le temps. Peut-être à la prochaine session, peut-être, ce n'est pas certain. J'espère, avec les honorables députés, non seulement du côté ministériel mais de toutes les parties de cette Chambre, que dans un avenir rapproché, si ce n'est pas à la prochaine session, à la troisième session de ce Parlement, l'honorable ministre des Finances réussira, avec le talent qui le caractérise et avec l'appui de ses distingués collègues, à trouver le moyen d'établir une mesure qui rendra heureux nos ouvriers, ainsi que les miséreux du pays tout entier.

M. W. J. WARD (Dauphin): Je n'avais pas l'intention de discuter ce sujet jusqu'à il y a quelques instants. Je crois que nous devons reconnaître notre dette envers l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) pour avoir soumis cette question à la Chambre. J'y trouve autant d'importance qu'à la question du canal de la baie Géorgienne. J'ai été quelque peu désappointé par les paroles de mon honorable collègue de Weyburn (M. Young). L'esprit de suite est un précieux trésor. Je ne puis voir la différence entre le  
[M. Letellier.]

renvoi au comité d'une question de ce genre et celui de la charte du canal de la baie Géorgienne. Personnellement, je suis prêt à favoriser l'envoi au comité de la charte du canal de la baie Géorgienne; j'agis ainsi par principe et je désire que la question que nous débattons soit soumise au comité exactement de la même manière.

J'ai surtout pris la parole pour appuyer la suggestion de l'honorable député de Moose Jaw (M. Ross). J'ai entre les mains une quinzaine ou une vingtaine de demandes émanant d'anciens soldats et qui m'ont été envoyées depuis environ quatre ou cinq ans. Il n'y a pas de doute que ces hommes ne soient devenus infirmes à cause de la guerre, mais ils ne peuvent rien recevoir sous le régime de la loi actuelle des pensions de soldats. Il est grand temps que l'on apporte des modifications à cette loi et que l'on en adopte une nouvelle; il faut venir en aide à ces soldats qui aujourd'hui se trouvent invalides à la suite de leur service militaire.

Je suis d'avis que cette mesure législative des plus importantes que nous sommes à discuter devrait être renvoyée au comité des relations industrielles et internationales, et il serait des plus malheureux de soumettre, sans examen préalable, une mesure de cette nature à la conférence interprovinciale qui pourra avoir lieu dans un avenir rapproché, et dont le programme sera tellement chargé qu'elle n'aura pas le temps voulu pour faire un examen détaillé de la question. A en juger par les apparences, ce comité tient à s'occuper et est disposé à aborder l'examen de cette question; pour cette raison, je suis d'avis que nous devrions la lui soumettre afin de voir ce qu'il peut faire en vue de la préparer à l'intention de la conférence. J'appuie de tout cœur cette résolution.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Il me fait plaisir de constater l'accueil favorable que certains honorables députés d'en face viennent de faire à cette résolution. Je prends la parole simplement afin de formuler l'espoir qu'ils ne l'étoufferont pas par leur bienveillance, car je vois qu'il est près de six heures, heure à laquelle a sonné le glas de maintes inspirations; pour cette raison, je compte que nous réserverons nos observations sur cette question pour le moment où le comité en sera saisi.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je ne désire ajouter que quelques mots pendant que la question est encore à l'ordre du jour. Je crois que l'honorable député de Weyburn (M. Young) se méprend absolument sur l'objet et l'intention de cette résolution. Je